



Commune de Barbuise

Heures d'ouverture au public
 Lundi : 17h00 – 18h30
 Mercredi : 13h30 – 18h30
 Samedi : 09h30 – 11h30

Mercredi 03 novembre 2021



Infos...

N° 208

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 22 octobre 2021 à 20h30 à la salle

Polyvalente :

Présents : Mr BOYER Alain, Mr GRANGÉ Sylvain, Mr DHENIN Florian, Mr MARTHELEUR Arnaud, Mr LIARD Philippe, Mme ROMEI Corinne, Mme COLSON Bénédicte, Mme TAUPIN Elodie, Mme PEROTTI Marie, Mr VIAL Stéphane.

Excusés : Mr ROUX Jean-Christophe,

Pouvoirs : Mr ROUX Jean-Christophe à Mr MARTHELEUR Arnaud,

Absent : Néant.

Secrétaire de séance : Mme TAUPIN Elodie

1- Adoption du compte rendu de la séance du 03 juillet 2021:

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres adopte le compte rendu de la séance du 03 juillet 2021.

2-Restauration et accueil périscolaire :

Le maire précise que pour la demande de subvention auprès du département de l'Aube, il est nécessaire d'ajouter à la délibération N° 21-07-13 du 3 juillet 2021, relative à la construction d'un local pour la restauration scolaire et l'accueil périscolaire la phrase suivante : « *Le Conseil Municipal autorise le maire à solliciter auprès du département de l'Aube l'autorisation de commencer les travaux sans attendre l'attribution de l'aide sollicitée* ».

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, accepte cette proposition.

3- Etat de réalisation du budget primitif 2021 voté le 09 avril 2021 :

Le maire présente au Conseil Municipal l'état de réalisation du budget primitif 2021 au 1er octobre qui se résume ainsi :

Dépenses de fonctionnement :

Chap.	Libellé chapitre	Réalisations 2020	Votes 2021	Réalisations au 1er oct	Restes disponible au 1er oct.
2	Déficit de fonctionnement reporté	0	-	-	-
11	Charges à caractère général	55 352,87	109 900,00	62 339,44	47 560,56
12	Charges de personnel	105 475,63	108 300,00	82 766,68	25 533,32
14	Atténuation de produits	5 801,00	5 801,00	5 801,00	-
65	Autres charges de gestion courante	35 390,18	42 620,00	26 773,02	15 846,98
Total des dépenses de gestion des services		202 019,68	266 621,00	177 680,14	88 940,86
66	Charges financières	2 769,26	2 500,00	1 808,43	691,57
67	Charges exceptionnelles	37,00	1 070,00	117,83	952,17
22	Dépenses imprévues	-	1 500,00	-	1 500,00
Total des dépenses réelles		204 825,94	271 691,00	119 606,40	3 143,74
23	Virement vers la section d'investissement	-	135 924,04	-	135 924,04
42	Opérat. d'ordre de transfert entre sections	1 542,00	2 000,00	-	2 000,00
Total des prélèvements au profit de la section d'investissement		1 542,00	137 924,04	-	137 924,04
Récapitulatif dépenses de fonctionnement		206 367,94	409 615,04	179 606,40	230 008,64

Recettes de fonctionnement :

chap.	Libellé chapitre	Réalisations 2020	vote 2021	Réalisés au 1er oct.	Restes à réal. au 1er oct.
OO2	Excédent de fonctionnement reporté	157 582,16	267 695,28	267 695,28	-
13	Atténuation de charges	9 638,69	6 000,00	4 769,94	1 230,06
70	Produits de gestion courante	11 633,20	22 400,00	12 591,52	9 808,48
73	Impôts locaux	173 433,04	171 224,00	127 813,00	43 411,00
74	Dotations subventions	65 263,66	65 619,00	53 473,52	12 145,48
75	Autres produits de gestion courante	13 350,00	12 000,00	4 790,54	7 209,46
Total gestion des services		273 318,59	277 243,00	203 438,52	73 804,48
76	Produits financiers	12,00	-	-	-
77	Produits exceptionnels	50 376,47	16 000,00	15 590,93	409,07
42 Opérations de transfert entre sections		-	-	-	-
Récapitulatif recettes		323 707,06	293 243,00	219 029,45	74 213,55
Récapitulatif recettes + excédents antérieurs		481 289,22	560 938,28	486 724,73	74 213,55

Budget primitif 2021-Récapitulatif de la section de fonctionnement au 1er octobre

Dépenses et recettes	Réalisations 2020	Votes 2021	Réalisations 1er oct.
Recettes de l'exercice	323 707,06	293 243,00	219 029,45
Recettes + excédent reporté	481 289,22	560 938,28	486 724,73
Dépenses	206 367,94	409 615,04	179 606,40
Excédent de clôture exercice 2021.	274 921,28	151 323,24	39 423,05
Excédent de clôture	117 339,12	116 372,04	307 118,33

Dépenses et recettes de la section d'investissement :

Section d'investissement : opérations projetées					
Opérations		Prévisions	Réalisations	Restes à réal.	Suite
19005 Renforcement électrification	Dépenses	5 200,00	-	5 200,00	Opération ancienne attente de facturation SDEA
	Recettes			-	
20015 Plan local d'urbanisme	Dépenses	6 680,00	-	6 680,00	Opération toujours en cours
	Recettes	-	-	-	
001 Remplacement candélabre	Dépenses	800,00	-	-	Candélabre du Mazot attente facturation
	Recettes			-	
2021-2 Carrelage salle polyvalente	Dépenses	33 000,00	33 000,00	-	Opération terminée en dépenses et en recettes
	Recettes	13 750,00	13 750,00	-	
2021-3 Mise à niveau horizon villages	Dépenses	3 000,00	2 846,48	153,52	Opération terminée
	Recettes	-	-	-	
2021-4 Matériel informatique	Dépense	3 000,00	-	3 000,00	Provision pour palier une défaillance
	Recettes			-	
2021-5 Sécurisation route de Liours	Dépenses	125 000,00	4 788,00	120 212,00	Opération ajournée délib du 03 juillet
	Recettes	34 000,00	-	34 000,00	
2021-6 Tracteur homologué	Dépenses	16 500,00	15 193,20	1 306,80	Opération réalisée
	Recettes			-	
2021-7 Défibrillateur	Dépenses	1 800,00	-	1 800,00	En cours de réalisation
	Recettes	750,00	-	750,00	
Total dépenses opérations		194 980,00	55 827,68	138 352,32	
Total recettes opérations		48 500,00	13 750,00	34 750,00	

Budget primitif 2021 : Dépenses non affectées aux opérations

Chap.	Art.	Libelles	Prévisions	réalisations	restes	Observations
16		Emprunts et dettes assimilées	11 400,00	8 429,16	2 970,84	
	1641	Emprunts remboursement capital	11 400,00	8 429,16	2 970,84	

Total des dépenses réelles			206 380,00	64 256,84	142 123,16	
D OO1	Report déficit résultat année N-1			-		
Total des dépenses d'investissement			206 380,00	64 256,84	142 123,16	

Budget primitif 2020 : Recettes non affectées aux opérations				
Chap.	Libelles	Prévisions	Réalizations	Restes à réaliser
10	Immobilisations corporelles	15 002,00	14 929,10	
10222	FCTVA	2 600,00	2 654,31	
10223	TLE	522,00	394,79	
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	11 880,00	11 880,00	
Total des opérations financières		15 002,00	14 929,10	
Total des recettes réelles		63 502,00	28 679,10	

21	Virement de la section de fonct.	135 924,04	-	
40	Opérations d'ordre	2 000,00		
281531	Amortissements Réseau d'eau	2 000,00		
281534	Amortissement Eclairage public			

Total des prélèvements de la section de fonct.	137 924,04	-	
Report excédent d'investissement	4 353,96	4 353,96	
Total des recettes de l'exercice après report	205 780,00	33 033,06	

Situation au 1er octobre 2021, après report des résultats antérieurs		
	Prévisions 2021	Réal. au 1er oct. 2021
Dépenses de fonctionnement	409 615,04	179 606,40
Reprise déficit antérieurs	-	-
Total dépenses de fonctionnement	409 615,04	179 606,40
Recettes de fonctionnement	293 243,00	219 029,45
Reprise des excédents antérieurs	267 695,28	267 695,28
Total des recettes de fonctionnement	560 938,28	486 724,73
Résultat estimé de la section de fonct. au 1er oct. 2021	151 323,24	307 118,33
Dépenses d'investissement	206 380,00	64 256,84
Déficit d'investissement antérieurs	-	-
Total des dépenses d'investissement	206 380,00	64 256,84
Recettes d'investissement	201 426,04	33 033,06
Reprises des excédents antérieurs	4 353,96	4 353,96
Total des recettes d'investissement	205 780,00	37 387,02
Résultat de la section d'invest. au 1er oct. 2021	-	26 869,82
Total des dépenses projetées au 1er oct 2021	615 995,04	243 863,24
Total des recettes attendues au 01 oct 2021	766 718,28	524 111,75
Situation au 1er octobre 2021	150 723,24	280 248,51

Le Conseil Municipal prend acte de l'état de réalisation du budget primitif 2021 tel que résumé ci-dessus.

4- Décisions modificatives :

Après présentation de l'état de réalisation du budget 2021, le maire propose au conseil municipal les décisions modificatives suivantes :

1. Section de fonctionnement :

- **Chapitre 12 : Charges de personnel** + 6 000.00 € (*dépenses supplémentaires remplacement salariés en congés de maladie*), soit un montant total pour 2021 : **114 300.00 €**
- **Chapitre 42 : Dotation aux amortissements** + 2 000.00 € (*Régularisation de la dotation aux amortissements*), soit un montant total pour 2021 : **4 000.00 €**
- **Chapitre 23 : Virement vers la section d'investissement** : + 54 426.00 (Equilibre de la section d'investissement) Soit un montant total pour 2021 : **190 350.04 €**

Le maire rappelle que le budget 2021 fut voté en suréquilibre avec un excédent de 151 323.24 €, les sommes indiquées ci-dessus seront donc prises sur cet excédent soit : 64 4236.00 €

2. Section d'investissement :

Modification de l'opération N° 2021-07 Défibrillateur : Annulation de la décision modificative n° 1 du 03 juillet 2021 nulle et non advenue et remplacement par la suivante:

2021-07 Défibrillateur		Montant voté le 09 avril	Modification	Montant total
Dépense	21 868 Matériel et outillage de secours	1 200.00	+ 600.00	1 800.00
Recette	Subvention département Aube	750.00	0.0	750.00

Prélèvement de 600.00 € sur l'opération N° 2021 06 « tracteur homologué ». Opération terminée en excédent de 1 306.80 €

Création de l'opération 2021 08 « Achat d'une débroussailleuse » : Le maire expose que la débroussailleuse acquise en 2012 est hors service et qu'il est indispensable de procéder à son remplacement, Il propose donc de créer une opération nouvelle en section d'investissement et d'y inscrire un crédit de 500.00 € Prélevé sur les excédents de l'opération 2021- 06 « tracteur homologué » ; opération achevée avec un excédent de 1 306.80 €

2021-08 Débroussailleuse		Montant voté B.P.	Modification	Montant total
Dépense	21 868 Matériel entretien voirie	0.00	+ 500.00	500.00
Recette	Subvention département Aube	0.0	0.0	0.0

Au terme de ces modifications l'opération 2021-06 « tracteur homologué devient » :

2021-06 Tracteur homologué		Montant B.P	Réalisation	Reste à réal.	Modification	Montant déf.	Restes
Dépense	21 868 Matériel Roulant	16 500.00	15 193.20	1 306.80	- 600.00 *	15 400.00	206.80
					-500.00**		

(*) Défibrillateur(**) débroussailleuse

Création de l'opération 2021-09 « restauration scolaire et accueil périscolaire »

Conformément au terme de la délibération N° 21-07-13 du 03 juillet 2021, le maire propose au Conseil Municipal d'inscrire au budget 2021 l'opération « restauration scolaire et accueil périscolaire » au budget 2021

Besoin de financement : 131 890.00 €

2021-09 Restauration scolaire et accueil périscolaire		Montant B.P.	Modification	Montant total
Dépense	21 318 Bâtiment public	0.00	+262 000.00	262 000.00
Recettes	Subvention département Aube	0.00	+48 070.00	130 110.00
	Subvention Région Grand Est	0.00	+ 38 340.00	
	Subvention Etat (D.E.T.R.)		+43 700.00	

Modification de l'opération 2021– 05 « Sécurisation de la route de Liours » :

2021-05 Sécurisation route de Liours		Montant B.P	Réalisation	Reste à réal.	Modification	Montant déf.	Restes à réaliser
Dépense	2152 Installation de voirie	125 000.00	4 788.00	120 212.00	+85 000.00	210.000.00	205 212.00
	Etat DETR	31 056.00	0.00	31 056.00	- 26 992.00	4 064.00	4 064.00
Recettes	Subvention Département	21 330.00	0.00	21 330.00	+17 070.00	38 400.00	38 400.00
	Emprunt	0.00	0.00	0.00	+150 000.00	150 000.00	150 00.00
	Total recettes	52 386.00	4 788.00	52 386.00	+140 078.00	192 464.00	192 464.00

Besoin de financement : 17 536.00 €

Recettes d'investissement :

- Chapitre 40 : opérations de transfert entre sections (amortissements) : + **2 000.00, soit un montant total de 4 000.00 €**
- Chapitre 021 : Virement de la section d'exploitation : + **54 426.00 soit un montant total de 190 350.04 €**

5—Ressources humaines:

Le maire informe son Conseil Municipal que Madame Valérie LAURENT occupant le poste d'ATSEM auprès de l'école maternelle ne peut plus, pour des raisons médicales, accomplir les tâches d'entretien des locaux inhérentes à cette fonction. A sa demande et conformément aux prescriptions de la médecine du travail et des conclusions du comité médical, il est proposé au Conseil Municipal de réduire ses heures de travail de 22 h.75 à 19.90 h par semaine. (temps de travail annualisé).

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité de ses membres.

Le maire informe le Conseil municipal que :

- Madame Annick Jouan, accompagnatrice sur les transports scolaires du Regroupement Pédagogique Inter-communal de Barbuise, a fait valoir ses droits à la retraite en juillet 2021.
- Depuis la rentrée de septembre, cette fonction est provisoirement occupée par Madame Maryline BOSCHÉ, agent technique qui effectue aussi les tâches d'entretien des locaux auprès de l'école maternelle suite à la reprise de poste de Madame Valérie Laurent le 04 octobre qui ne peut plus faire ce travail,
- Devant la nécessité de retrouver un fonctionnement plus normal et dans l'attente que la situation soit stabilisée il a, en collaboration avec la commission scolaire, recruté pour un CCD du 8 novembre au 20 décembre 2021. C'est donc Madame Sophie LAURENT qui occupera les postes d'accompagnatrice sur les transports scolaires et d'agent d'entretien des locaux à l'école maternelle, soit 49 h. en novembre et 42 h. en décembre.

6-Transfert des payes et des déclarations sociales au centre de Gestion de la Fonction territoriale de l'Aube :

Le maire propose au conseil municipal d'alléger le travail de Madame la secrétaire de Mairie qui n'effectue que 23 heures hebdomadaires, temps de travail qui ne peut-être augmenté eu égard aux heures qu'elle effectue pour une autre collectivité.

Le maire propose donc que la commune de Barbuise adhère à la prestation « *service de paies à façon* » proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Territoriale de l'Aube.

Le maire précise que les missions proposées par le centre de Gestion sont notamment :

- Etablissement des bulletins des paies des agents et des indemnités des élus,
- Les bordereaux des états récapitulatifs des charges mensuelles ou trimestrielles,
- Fourniture de fichiers dématérialisés à la collectivité et à la Trésorerie,
- Réalisation et envoi de la déclaration des données sociales de fin d'année, etc....

En contrepartie, la commune s'engage à :

- Transmettre chaque mois les données nécessaires au calcul des paies,
- Envoyer les mandats à la trésorerie,
- Editer les bulletins de paies, etc.....

Le maire précise que le coût de cette prestation est 8.00 € par bulletin de paie, soit en maintenant le versement des indemnités des élus au trimestre et pour un effectif identique : 608.00 € par an (tarif à ce jour).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, accepte le transfert des paies et des charges sociales au centre de gestion et mandate son maire pour signer la convention.

7-Pacte de gouvernance de la communauté de Communes :

Le maire expose que la Loi 2019-1461, relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, plus communément appelées *Loi engagement et proximité*, a institué au sein des Communautés de communes, la conférence des maires et le pacte de gouvernance.

Le maire précise que la communauté de communes du Nogentais à :

- *instauré la Conférence des maires par délibération du 8 juillet 2021,*
- *Validé le pacte de gouvernance proposé, par délibération du 14 septembre 2021.*

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de ce pacte de gouvernance, adopte celui-ci à l'unanimité de ses membres.

8-Mise en place par anticipation de la M57 :

Le maire informe le Conseil Municipal que la nomenclature comptable actuelle, dite M14, sera remplacée en 2023 par la M57. Il propose au Conseil Municipal que la commune de Barbuise adopte par anticipation cette nouvelle nomenclature et ceci dès le 1er janvier 2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres accepte cette proposition.

9-Point d'avancement du P.L.U. (Plan Locale d'Urbanisme).

Le maire, assistés des maires adjoints présents lors de la réunion avec le C.D.H.U le 19 octobre 2021, informe le Conseil Municipal de l'état d'avancement du P.L.U.

Il précise que de nombreux points du règlement proposé ont été supprimés ou modifiés afin de :

- Adapter ce règlement aux spécificités de la commune,
- Clarifier certains points peu compréhensibles ou susceptibles d'interprétation et de confusion.

En conséquence, ce P.L.U. devrait être mis à enquête publique fin du premier semestre 2022.

Le maire remercie les maires-adjoints pour le travail accompli.

10-Tarifs de location de la salle polyvalente pour 2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, fixe les tarifs de location de la salle polyvalente

pour 2022 comme suit (tarifs inchangés depuis 2012):

	Durée de location					
	1 jour	2 jours	Jour supplémentaire.	Vin d'honneur	Réunions Sans accès cuisine	Energie En plus
Résidant dans la commune et associations communales non subventionnées par la commune.	120	190	90	50	30	oui
Hors commune (assoc. ou privés)	200	320	140	80	50	oui
Associations communales subventionnées par la commune , organisant une manifestation à caractère privé.	Gratuit 1 fois par an, ensuite même tarif que pour les résidents de la commune.					oui
Associations communales, subventionnées par la commune, organisant une manifestation à caractère public participant à l'animation du village.	Gratuit 5 fois par an en plus de la fête de Noël, de la brocante, de la fête des écoles et du 14 juillet.					
Associations extérieures à la commune ou organisme privé organisant une manifestation payante .	250	350	110	80	60	oui

En jaune : Les modifications pour 2022Aucune augmentation pour les habitants de Barbuise....!

Questions diverses

11- Contrat pour la vérification des extincteurs et des organes de sécurité :

Le Conseil Municipal, accepte sur proposition du maire, que celui-ci signe un contrat de **vérification maintenance** avec la société **Aube Sécurité Incendie** 171, route d'Auxerre 10 430 Rosières Prés Troyes, pour les différents matériels de prévention et de lutte contre l'incendie (extincteurs, blocs de secours, alarme incendie, etc...) pour un montant annuel de 256.20 € T.T.C.

12-Chenil :

Le conseil Municipal accepte, sur proposition du maire, de créer un enclos sécurisé afin d'accueillir les chiens trouvés sur la voie publique avant leur transfert vers les locaux de l'association « Romilly chiens » à laquelle la commune adhère via la Communauté de Communes du Nogentais.

13-Réunion d'information proposée par la Gendarmerie Nationale:

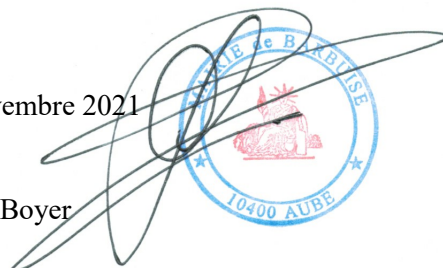
Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, accepte la proposition de son maire d'organiser une réunion publique animée par la Gendarmerie Nationale sur la sécurité et une éventuelle adhésion de la commune à l'opération participation citoyenne. Le Conseil Municipal mandate le maire pour définir la date de cette réunion à laquelle tous les habitants seront conviés.

Information:

Le maire informe le Conseil Municipal que le défibrillateur est installé sous le préau de la salle polyvalente. Il précise que cet appareil est entièrement automatique et qu'il indique les opérations à effectuer en cas d'intervention. Il précise que le fournisseur ou un pompier professionnel sera sollicité pour organiser une séance d'information ouverte à toutes et à tous.

Fait à Barbuise le 12 novembre 2021

Alain Boyer



P.S.: Suite à l'allocution de Monsieur le Président de la République, de nombreuses personnes âgées de plus de 65 ans s'interrogent sur la date d'échéance de leur passe sanitaire. Dès que les modalités pratiques seront connues (j'ai une réunion le 22 nov.), vous en serez informés par votre mairie et par courrier individuel.